

M É M O

Date : 15 février 2016

Expéditeur : Olivier Martin

Préavis cadre informatique 2016 - 2021 (Questions posées à Monsieur le Syndic lors de sa séance préparatoire)

Question 1 : "Pourquoi ne pas externaliser le serveur de messagerie ?"

Réponse 1 : "Avec Office 365, nous pourrions effectivement se poser la question de déployer notre infrastructure de messagerie sur le Cloud. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'une telle externalisation sera soumise aux lois américaines puisque nous serons sur un environnement Exchange de Microsoft. D'autre part, pour le moment, nous ne sommes pas enthousiastes de savoir une grande partie de notre infrastructure sur le cloud. Il ne faut pas oublier que la messagerie est intimement liée à Active Directory et donc directement liée à l'utilisateur et sa sécurité. Enfin, avec la virtualisation de ces serveurs en local, on s'affranchi également des problèmes matériels mis en avant avec le tout sur le Cloud."

Question 2 : "Gestion des temps, pourquoi le choix de Bixi il y a 5 ans ?"

Réponse 2 : "Avant 2011, nous avons une feuille de calcul Excel pour les présences et un logiciel Web développé par Ofisa pour la gestion des absences. Aucun lien entre les deux. A l'arrivée dans le nouveau bâtiment administratif en 2011, un contrôle d'accès a été mis en place. Les fournisseurs ont également produit des offres pour une gestion des temps de présence et absence directement liée au contrôle d'accès. Lors du choix final, Bixi avait répondu valablement à l'ensemble des questions qui se posaient alors pour une gestion des temps. Aujourd'hui, force est de constater que le logiciel Bixi ne couvre plus les besoins. Les développements de listes personnelles sont pratiquement impossibles et les appels aux fournisseurs sont obligatoires. Les arguments spécifiques seront fournis par Annick Perret."

Question 3 : "Offres multiples pour les différents projets ?"

Réponse 3 : "Bien entendu, plusieurs offres ont été demandées concernant la plupart des objets de ce préavis. Par exemple, 5 fournisseurs ont été comparés pour la gestion des temps. Pour la partie serveur et stockage, 3 fournisseurs ont été consultés. Le choix des clients légers, des PC fixes et portables font également l'objet de comparaisons techniques et financières."

Le déplacement des éléments de sécurité (cf objet du préavis services CHF 95'000.-) sera attribué à la société avec laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années et qui est responsable de l'architecture actuellement en place depuis 2011. A sa conception, il avait été évoqué la possibilité de scinder ces éléments en deux, mais nous ne disposons pas des infrastructures nécessaires dans un autre bâtiment communal."

Question 4 : "Déplacement d'une partie de l'infrastructure vers Flumeaux 41, Police ?"

Réponse 4 : "Aujourd'hui, nous manquons cruellement de redondance. En cas de problème sur un site, l'autre peut reprendre l'activité sans grosse coupure. La solution vers laquelle nous allons ne favorise pas deux sites actif - passif, mais bien deux sites actif - actif. C'est à dire que les ressources des deux sites seront mises à contribution et utilisées. De plus, nous allons récupérer nos anciens espaces de stockage pour les installer à Castelmont, pour une 3^{ème} sauvegarde, hors réseau. (Remplacement des bandes) Pas de coût supplémentaire et augmentation de la sécurité. Cet espace de stockage sera déconnecté du réseau informatique afin d'éviter d'être pollué par un cryptolocker par exemple.

Question 5 : "Augmentation du compte 190.3151 (Maintenance)"

Réponse 5 : "La demande de séparer les coûts de maintenance non prévus par l'achat des différents matériels, logiciels, vers le budget, avait été émise par la commission des finances, il y a de ça quelques années déjà. En principe, une maintenance de 3 ans est comprise dans les offres pour le matériel et il est rare que nous la prolongions. Par contre, pour les logiciels, on tend plutôt vers la location plutôt que l'achat. Ce n'est bien entendu pas de notre volonté mais bien de celle des éditeurs.

Question 6 : "Choix des imprimantes ?"

Réponse 6 : "Les contrats des multifonctions réseau ont été réévalués il y a 5 ans. Nous avons eu un énorme travail de réadaptation pour les alignements de factures entre autre et pour uniformiser les drivers d'impressions pour le serveur. Ces contrats ne font pas partie de ce préavis.

Concernant les autres imprimantes, nous avons procédé comme suit : en 1997, un choix après étude et sélection avait été fait pour HP. Par la suite, une nouvelle étude avait été menée car nous n'étions plus satisfaits de cette marque. La nouvelle évaluation nous a fait opter pour un parc de machines de la marque Lexmark. Lorsque nous avons rencontrés des problèmes avec cette marque, une réévaluation du marché a été opérée et nous avons choisi Brother pour sa fiabilité, son prix et les modèles à disposition qui répondent à toutes nos demandes. D'autre part, la gestion des drivers sont optimums chez ce constructeur et répondent pour le moment à toutes les attentes des utilisateurs. Quant au nombre de machines dites individuelles ou de petits groupes de travail, il est en grande partie défini par la localisation du personnel dans plusieurs bâtiments, ce qui empêche une mutualisation plus grande.

Question 7 : "Refacturation à la Fondation des Acacias ?"

Réponse 7 : "Non, suite à une décision de la Municipalité, et au vu des petits montants, une refacturation ne servirait à rien au final, selon les explications de notre boursier. En effet, si on charge les comptes de la Fondation, c'est au final une augmentation des subventions communales qui sera nécessaire et donc un paiement de la commune. Ces postes de travail nous appartiennent et sont mis à disposition de la Fondation.

Question 8 : "La commune fait-elle partie du PAIR ?"

Réponse 8 : "Oui la commune fait bien partie du PAIR qui est pour rappel, le Partenariat de Achats Informatiques Romands. Nous obtenons grâce à ce partenariat, les meilleurs prix pour les postes de travail notamment."